



Les Socialistes et les Outremers

1-Tourner définitivement la page de la "République coloniale"

En 2010, 2,4 millions de Français vivent dans l'une des 11¹ collectivités d'outremer². Si on ajoute à ce total, plusieurs centaines de milliers d'ultramarins installés dans l'Hexagone, on dépasse largement les 3 millions et l'outremer représente entre 4 et 5 % de la population totale du pays.

Aujourd'hui, rares sont pourtant les Français d'outremer, qu'ils y vivent ou résident dans l'Hexagone, qui ont le sentiment d'être des Français à part entière, pour faire résonance avec la célèbre formule d'Aimé Césaire³.

Mal compris dans l'Hexagone, ce sentiment procède largement du passé colonial de la France, les Français de souche européenne n'échappant pas à la règle rappelée un jour par Hubert Védrine qui veut que les Occidentaux soient les seuls au monde à avoir oublié le colonialisme. A cet égard, deux caractéristiques de la période coloniale doivent être rappelées : la différence des droits entre métropolitains et autochtones, qui aboutissait de facto comme de jure à ce que les territoires soient français mais guère les populations à qui on marchandait sinon refusait la citoyenneté ; le préjugé racialisé ou coloriste qui, en particulier pour les populations d'origine africaine issues de crimes contre l'humanité - l'esclavage et la traite négrière - occultés jusqu'à la loi Taubira de 2001, justifia d'abord la négation absolue des droits (Code Noir) puis leur discrimination.

Mais il est deux autres facteurs qui expliquent la rémanence de cette perception qu'ont les Français d'outremer de ne toujours pas être traités à égalité.

En premier lieu, le fait que les discriminations qu'ils eurent à subir - a fortiori fondées sur la couleur de la peau - furent aussi mises en œuvre par la République, en violation de ses propres valeurs mais, surtout, à rebours d'une Histoire

¹ En fait, 12 si on prend en compte les TAAF, terres australes et antarctiques françaises

² Qui représentent plus de 17 % de la superficie du territoire national

³ « Des Français entièrement à part et non des Français à part entière »

qui vit les esclaves noirs de l'outremer, deux fois (en 1789 puis en 1848) au nombre des pères fondateurs de la République : à cet égard, il n'est pas indifférent à une Histoire partagée entre les outremer et l'Hexagone que le père de l'école publique, gratuite, laïque et républicaine, ait simultanément été l'apologiste de la théorie des "races inférieures", justification de la colonisation.

En second lieu, parce que la disparition du réflexe colonial - pour autant qu'elle soit aujourd'hui effective ce qui, au moins s'agissant des mentalités, est controversé - n'est pas si ancienne, outremer, pour qui se souvient de la reprise des essais nucléaires en Polynésie française, en 1995, ou des répressions d'un autre âge à l'encontre de populations civiles (100 morts à l'issue d'une manifestation à Pointe-à-Pitre, en 1967, à comparer avec le bilan des événements de 1968 dans l'Hexagone) ou l'emploi de la force militaire contre les Kanaks de la grotte d'Ouvéa, en 1986, pour libérer des « *Français innocents* ».

Voilà pourquoi le Parti socialiste, animé de la volonté de rassembler outremer toutes les forces de gauche et de progrès, entend tourner définitivement la page de la République coloniale. Il ne s'agit pas, ici, de ressasser à l'envi les pages sombres de notre Histoire. Il s'agit de reconnaître qu'une République coloniale est une République qui se trahit elle-même et que cette responsabilité a été partagée par le mouvement socialiste français pourtant au premier chef héritier des valeurs de la Révolution française et défenseur du droit de tous les travailleurs. Ce faisant, le Parti socialiste s'inscrit résolument dans l'héritage de Césaire et Clemenceau, tous deux contempteurs inspirés de la colonisation.

Aujourd'hui, les populations issues des Outremer - majoritairement de couleur - demeurent confrontées aux préjugés issus de l'époque coloniale, source de discriminations. Lutter contre ces préjugés est une œuvre de longue haleine que la République n'a que trop tardé à entreprendre et dont la condition préalable est aussi un devoir de vérité historique quant à certaines pages travesties du récit républicain. Il ne s'agit nullement de se complaire dans une espèce de face à face entre descendants supposés de victimes et de bourreaux ni d'appeler à la repentance. Il s'agit simplement de constater que le racisme a été une doctrine qui eut droit de cité - on l'enseigna - sous la République et que la justification de la colonisation fut l'infériorité postulée des autochtones pour lesquels selon le mot de Jules Ferry, la Déclaration des droits de l'Homme n'avait pas été écrite. Conséquence, ces stéréotypes négatifs subsistent même sous forme de non dits ou de bons mots. Les

faire reculer suppose que la République se donne les moyens d'une histoire partagée qui cesserait d'occulter à la fois qu'elle fut coloniale et que son identité d'aujourd'hui n'est pas seulement hexagonale.

La République coloniale, ce fut aussi la négation de la culture et de l'identité de l'autre. Par mépris et irrespect. Mais aussi, par méconnaissance profonde de ce qu'est la République qui n'est pas la négation des identités culturelles qui font la richesse de notre patrimoine commun. Au regard de ses populations, faites d'apports successifs et toutes métissées, au regard, enfin, de ses identités culturelles partout particulières et propres à chacune des collectivités, chaque Outremer apparaît forgé par un creuset qui, par sa vitalité et à lui seul, est la vivante démonstration que les races n'existent pas mais les cultures si.

Voilà pourquoi les socialistes jugent essentiels d'entreprendre une action volontariste au plan national comme localement pour faire connaître, valoriser et transmettre les patrimoines culturels des Outremer, à commencer par la défense et l'enseignement des langues régionales.

2-Relégitimer l'investissement public outremer

Si les discriminations racistes ne sont pas heureusement en France systémiques, le cartiérisme lui l'est, et au sein de l'appareil d'Etat, l'action publique outremer est trop souvent perçue comme illégitime, en particulier s'agissant de l'effort de la Nation.

Cette situation est, elle aussi, tout droit héritée de l'époque coloniale et du postulat des théoriciens de la colonisation, à savoir que celle-ci devait se faire au profit de la métropole et non à celui des colonisés, ce qui fait bon marché au passage de la fiction "civilisatrice". Elle est au quotidien la démonstration de la sentence précitée de Césaire et s'illustre dans le postulat invraisemblable en République mais éloquent que l'outremer coûte cher.

En fait, l'outremer coûte toujours trop cher aux yeux de la technocratie puisqu'on ne le différencie pas, au final, des ex colonies françaises désormais indépendantes, la solidarité à son endroit relevant alors de l'aide au développement, donc d'une dépense accessoire, variable d'ajustement.

Conséquence, l'effort public outremer est constamment vécu par les décideurs publics comme une contrainte qu'il s'agit de desserrer au moyen de représentations négatives soigneusement entretenues dans la culture administrative française (cf. le procès permanent en assistanat fait à l'outremer) lesquelles

débouchent concrètement sur la relativisation systématique des données macroéconomiques en particulier les chiffres du chômage ou de la pauvreté volontiers présentés comme "non significatifs".

Parler du coût de l'outremer - a fortiori l'évaluer, le tout sur fond de grande opacité des flux et d'omissions délibérées⁴ - devrait être une indécence en République. Calcule t-on le coût de telle ou telle région métropolitaine ?

Pendant longtemps, cependant, ce réflexe administratif du moins-disant budgétaire et du moins-disant social était contrebalancé par la volonté affichée du pouvoir politique. Face aux discriminations orchestrées à l'encontre des Outremer, le pouvoir politique tentait, parfois en vain, trop souvent avec retards de rappeler le principe de l'égalité républicaine. C'est ainsi que nous avons fait, nous la gauche, l'égalité sociale.

Aujourd'hui, le procès en assistanat est ouvertement assumé au plus haut niveau de l'Etat par celui-là même qui est chargé de veiller à ce que la France demeure une République qui assure « *l'égalité devant la loi de tous (ses) citoyens sans distinction d'origine* »

Une fois n'est pas coutume, Nicolas Sarkozy a joint les actes à la parole. Depuis 2007, le seul budget du ministère de l'Outremer, si on cumule coupes budgétaires, rabotement de dépenses fiscales et incessants changements de périmètres, aura connu une baisse avoisinant le milliard d'euros. Pire, lors de ses vœux 2011 à l'outremer, le chef de l'Etat n'a pas craint de venir affirmer en Guadeloupe qu'il aurait été injuste que la baisse générale de 10 % des dotations de l'Etat ne s'applique pas aussi au ministère de l'outremer alors que ce dernier ne représente que 15 % des crédits consacré aux Outremer et que ceux-ci subissent depuis des décennies des retards considérables en matière d'équipements publics (équipements sociaux, infrastructures de transports, assainissement, logement)

Les socialistes entendent, eux, réhabiliter l'investissement public outremer qui ne relève pas seulement d'un impératif moral mais s'avère dans bien des cas comme profitable au pays tout entier comme l'illustre l'exemple du tourisme. Il est, en effet, à l'évidence préférable pour notre balance des paiements que les touristes, étrangers comme français, se rendent en Martinique, à la Réunion ou en Polynésie plutôt qu'à Saint-Domingue, à Maurice ou à Hawaï. Mais, malgré leurs

⁴ Pour ne prendre que cet exemple, c'est par ses outremer que la France se situe à la deuxième place derrière les États-Unis en termes de superficie de zones maritimes avec 11 millions de km²

atouts naturels comme en termes d'infrastructures, nos Outremer souffrent du fait que la demande touristique est très sensible à deux facteurs-clé : la distance et la proximité culturelle et linguistique. Or, les touristes francophones ou européens sont pour l'essentiel les plus éloignés de nos Outremer.

Aussi y a-t-il un intérêt national à ce que l'Etat se donne, enfin, les moyens de redonner aux Outremer un avantage comparatif en matière de liaisons avec l'Europe, sachant que cet abaissement du coût sera aussi profitable aux centaines de milliers d'ultramarins qui vivent en métropole et pour lesquels, il est aujourd'hui prohibitif.

De tous les handicaps structurels dont souffrent les Outremer, c'est sans nul doute dans cette insuffisance de liaisons - internes et externes - que réside la plus grave des inégalités territoriales, sans commune mesure avec la région la plus enclavée du territoire hexagonal.

Pour l'illustrer, il convient de garder à l'esprit que la Guyane dispose d'une superficie avoisinant les 90 000 km² quand la Polynésie française - située à plus de 17 000 kms de Paris - a pour particularité de se composer d'environ 118 îles couvrant une superficie émergée de 4.200 km² mais dispersée sur 2 500 000 km² soit l'équivalent à la surface de l'Europe.

Qui plus est, cet éloignement et cet enclavement de l'outremer français pèse aussi - et des deux côtés - sur le sentiment d'appartenance à un même ensemble national malgré le développement accru mais encore trop onéreux des télécommunications.

Voilà pourquoi une logique d'intégration territoriale doit constituer le socle d'une politique de développement mais aussi d'égalité républicaine à destination des Outremer.

3- Pour chaque Outremer, un nouveau pacte de croissance et de solidarité

Les socialistes veulent renouer avec la politique d'égalité républicaine en proposant à chaque collectivité d'outremer, dans le cadre juridique et économique qui lui est propre, un nouveau pacte de croissance et de solidarité d'abord fondé sur un objectif de rattrapage qui devra disposer d'indicateurs en ce sens comme l'IDH.

Loin des représentations stigmatisantes et économiquement erronées, notre perception des économies ultramarines part du constat qu'elles sont, pour l'essentiel, des PEI - Petites

économies insulaires - dont le développement et les échanges sont structurellement contraints par l'éloignement et l'étroitesse des marchés intérieurs.

- L'étroitesse des marchés intérieurs, qui rend insuffisantes les économies d'échelle essentielles à de nombreux secteurs industriels, ce qui incite à importer les produits correspondants ;
- L'éloignement, qui induit des coûts de transport élevés, handicapant ainsi la compétitivité externe, donc les exportations.

Sauf à préconiser un modèle de développement autarcique inconcevable avec la globalisation, la "balance commerciale des Outremer", pour autant que cette notion ait un sens, est donc structurellement déséquilibrée mais ne préjuge en aucun cas de la performance économique de nos Outremer, a fortiori quand ceux-ci - c'est le cas de la Réunion ou de Mayotte - n'ont pas achevé leur transition démographique.

Voilà pourquoi les socialistes proposent aux Outremer un nouveau modèle de développement. Son objectif central sera de renforcer considérablement le contenu en emplois de la croissance économique des Outremer, souvent plus forte qu'au plan national, croissance qui est légitimement tirée par les transferts publics, en application des principes de solidarité nationale valables pour toutes les régions et collectivités françaises.

Or, pour l'essentiel, nos Outremer sont dépourvus de ressources naturelles sur lesquelles appuyer développement et croissance, à l'exception du nickel en Nouvelle-Calédonie ou de la perle noire en Polynésie, même si des potentialités sans doute insoupçonnées existent qu'il s'agisse de l'extension des plateaux continentaux ou bien sûr des ressources de l'immense Guyane.

Aussi, devront être privilégiées activités et filières pour lesquelles étroitesse des marchés intérieurs et coûts de transport sont les moins pénalisants qu'il s'agisse de l'agroalimentaire, comme l'a démontré avec succès la Réunion, des services à la personne, des filières de formation, des produits et services culturels et, surtout, des filières essentielles en termes de développement durable pour lesquelles les Outremer bénéficient d'atouts majeurs comme la biodiversité et, surtout, les énergies renouvelables : Les Outremer ce sont des potentialités considérables avec l'énergie solaire, les énergies de la mer, la bagasse ou la géothermie.

Il est donc de l'intérêt du pays tout entier, pour des raisons économiques comme environnementales, de viser outremer des objectifs ambitieux : la réduction des énergies fossiles - pour l'essentiel importées dans des conditions monopolistiques contestables - et un meilleur équilibre énergétique, avec, dans la foulée, la possibilité -en termes de recherche-développement et d'innovations- de faire bénéficier l'Hexagone de formidables retours d'expérience.

Eu égard à la situation dramatique des Outremer au regard du chômage, en particulier celui des jeunes, il est cependant indispensable que soient explorées toutes les possibilités juridiques qui permettront de mieux protéger l'emploi local outremer comme par exemple l'introduction de clauses en ce sens dans les marchés publics. Pour les RUP françaises, cette approche concernera au premier chef les négociations communautaires dans le cadre desquelles il est vital que le régime actuel de l'octroi de mer soit reconduit par Bruxelles en 2014.

Comme pour le reste de notre projet, afin de financer le retour à une politique volontariste de rattrapage au bénéfice des Outremer, notre action tiendra compte des contraintes budgétaires que la droite davantage que la crise nous aura laissées. A cet effet, nous réexaminerons donc les moyens actuels disponibles, non pour les réduire, mais pour les redéployer au service de deux grands objectifs: le développement durable et la création d'emplois. Ceci concernera tant les dispositifs d'exonérations de charges sociales patronales, aides à l'exploitation, que la défiscalisation, aides à l'investissement privé.

Sur ce dernier point, et s'agissant des investissements privés outremer, les socialistes sont convaincus de la nécessité de maintenir en leur faveur d'importants dispositifs de soutien qui pourront, selon les cas, être d'ordre budgétaire ou fiscal. Ainsi les Outremer seront-ils concernés au premier chef par la Banque d'investissement prévue dans notre projet général et que nous porterons sans délai sur les fonds baptismaux. En ce qui concerne ce qu'il est convenu d'appeler la "défiscalisation", deux critères devront guider les réformes à venir. Exclure qu'on finance outremer par ce biais c'est-à-dire l'initiative privée fut-elle incitée, ce qui relève dans l'Hexagone d'une action publique, volontariste et budgétaire. Ceci concerne en particulier le logement social ; privilégier les entreprises des Outremer et non les intermédiaires de l'Hexagone à l'instar de ce qui avait été introduit par la loi Paul.

Ainsi, la logique de développement que nous proposons aux Outremer par delà la diversité des régimes juridiques est

d'investir dans l'avenir, dans la recherche, dans la formation, dans l'excellence, dans l'humain tout simplement. En concertation étroite avec les collectivités et en rupture avec la logique de désengagement voulue par Nicolas Sarkozy depuis 2007, nous ferons à nouveau de l'Etat un partenaire majeur du développement économique des Outremer, comme d'ailleurs de la justice sociale, qu'il s'agisse de la poursuite de l'égalité sociale, du pouvoir d'achat ou de la lutte contre les rentes et les monopoles qui sont autant d'entraves à ce développement.

4- En matière institutionnelle, respecter la volonté des populations, accroître la décentralisation

Contrairement aux gesticulations politiciennes du Président de la République, pour les socialistes, la question institutionnelle outremer ne se pose plus dans les mêmes termes qu'avant 1997 puisque que nous avons partout contribué à la résoudre en recherchant des voies consensuelles et respectueuses des populations.

Nous n'avons aucune raison de revenir sur les principes fondamentaux de la loi d'orientation du 13 décembre 2000, votée à l'initiative du gouvernement de Lionel Jospin et que Jacques Chirac, après les avoir combattus, s'était résolu - pour partie du moins - à introduire dans la Constitution.

Ces principes sont simples : oui au droit à l'évolution statutaire dans la République à condition que soit recueilli, par référendum, le consentement préalable des populations intéressées.

Nous ferons vivre ces principes en revenant à l'esprit qui y présidait alors : des consultations claires et loyales ce qui suppose que les grands lignes du changement statutaire proposé soient connues avant la consultation et non ultérieurement.

Droit à l'évolution dans la République comme droit à privilégier le droit commun, en évitant que ce dernier ne conduise à des situations aberrantes, comme tel serait le cas si devait prospérer le projet gouvernemental du "conseiller territorial", réforme que nous avons promis d'abroger en 2012.

Cette question statutaire se pose évidemment en termes spécifiques en Nouvelle-Calédonie avec le processus initié par des gouvernements de gauche d'abord avec les Accords de Matignon, en juin 1988, puis dix ans plus tard, avec l'Accord de Nouméa qui les a prolongés.

Entre 2014 et 2018, c'est-à-dire durant le prochain mandat présidentiel, la consultation prévue par l'Accord de Nouméa sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté devra être organisée. D'ici là, il nous faudra appliquer pleinement l'Accord qui ne l'a été que partiellement

et avec retard depuis 2002. Il reviendra ainsi à l'Etat de contribuer, avec les partenaires locaux, à accélérer cette mise en œuvre, spécialement sur la reconnaissance de l'identité kanak, les transferts des compétences, le rééquilibrage de la formation, des équipements et des services publics au profit des régions et des populations les plus fragiles, notamment des jeunes, et une insertion plus forte de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique Sud. Il est impératif de réduire des inégalités économiques et sociales, dont le caractère persistant, voire aggravé, menace la cohérence de la société calédonienne et, par suite, le maintien de la concorde établie par les accords de Matignon et de Nouméa.

Un processus spécifique devra également être envisagé pour Mayotte qui vient de choisir par référendum, de devenir le 101^{ème} département français, évolution rendue possible là encore par la gauche, puisque c'est le gouvernement Jospin qui, par les Accords du 27 janvier 2000 et le référendum du 11 juillet suivant qui les a approuvés, a levé l'hypothèque institutionnelle qu'à dessein, pendant ¼ de siècle et à des fins électorales, la droite avait soigneusement entretenue. Reste qu'aujourd'hui, tout reste à faire, Mayotte se retrouvant sans perspectives véritables de développement économique et encore moins de progrès vers l'égalité sociale. Le nouveau pacte que nous proposerons aux Mahorais, après concertation avec leurs élus, privilégiera l'éducation et la formation, en particulier pour les jeunes et les travailleurs, s'attaquera à la précarité notamment en matière de logement et de pouvoir d'achat, et jettera enfin les bases d'un développement économique et social à la hauteur des formidables retards de développement que connaît depuis trop longtemps Mayotte et qui sont, y compris en matière d'équipements publics, indignes de la République.

Dans ce cadre, sur la base de 5 grands principes, nous proposons aux Outremer, les 30 mesures et orientations suivantes :

5 principes :

- Rassembler la gauche et les forces de progrès
- Tourner la page de la République coloniale
- Reprendre le chemin de l'égalité républicaine
- Proposer à chaque Outremer un pacte de croissance et de solidarité
- Accroître les responsabilités locales, respecter le choix des populations

30 mesures :

- 1- Finaliser, dès le second semestre 2012, pour chaque Outremer, les principes directeurs des plans de croissance et de solidarité
- 2- Créer une conférence annuelle sur les prix afin de définir avec tous les acteurs et l'Etat une réduction des prix des produits de première nécessité.
- 3- Réorienter davantage vers les créations d'emplois et le développement durable les exonérations de charges patronales et le soutien fiscal aux investissements
- 4- Etablir pour chaque Outremer un état des retards à combler en matière d'équipements publics
- 5- Faire voter une loi de programmation relative au logement dans les Outremer afin de lutter contre la spéculation foncière, maîtriser les prix et améliorer l'habitat
- 6- Créer de nouveaux dispositifs de soutien au tourisme
- 7- Asseoir l'action publique outremer sur des indicateurs macroéconomiques permettant de mesurer les écarts à combler type IDH et supprimer l'indice national du chômage hors DOM
- 8- Eriger au rang des priorités françaises en matière communautaire la reconduction du régime actuel de l'octroi de mer en 2014
- 9- Dans le cadre de la future banque d'investissement, mettre en place des outils d'ingénierie financière innovants et adaptés aux Outremer
- 10- Etudier toutes les possibilités juridiques d'introduire dans les marchés publics des clauses favorables à l'emploi local
- 11- Engager dans tous les Outremer des programmes de réduction des énergies fossiles pour un meilleur équilibre énergétique des territoires
- 12- Abaisser le coût des liaisons avec l'Europe pour donner aux Outremer un avantage comparatif dans leur environnement régional
- 13- Encourager comme au niveau national les infrastructures de transports collectifs en privilégiant les impératifs environnementaux et le développement durable
- 14- Bâtir un système pérenne et équilibré de soutien aux investissements entre les différents dispositifs (défiscalisation, dotations budgétaires, banque d'investissement)
- 15- Réviser la législation applicable au foncier partout où elle s'avère inadaptée aux réalités locales comme en Polynésie française, en Guyane ou à Mayotte
- 16- Appliquer pleinement et conforter les dispositions de la loi du 21 mai 2001 "*tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité*"
- 17- Créer un centre national des arts et des cultures des Outremer

- 18- Lancer un programme « Ambition éducative » pour les Outremer en donnant des moyens nouveaux aux filières du savoir et de la culture et en personnalisant les enseignements pour la réussite de tous
- 19- Reconnaître et développer l'enseignement des langues régionales et de l'histoire des Outremer
- 20- Mettre en œuvre dans tous les Outremer des plans de valorisation des patrimoines culturels et accroître les responsabilités locales dans le domaine culturel
- 21- Accompagner les projets de grands équipements culturels dans les Outremer à l'instar du centre Tjibaou en Nouvelle-Calédonie
- 22- Dans le respect des contraintes environnementales, aider à la construction de nouvelles usines de métallurgie de nickel en Nouvelle-Calédonie
- 23- Faire valoir et défendre les intérêts des Outremer en matière d'extension du plateau continental en particulier à Saint-Pierre-Miquelon et valoriser la biodiversité des Outremer
- 24- Engager à Mayotte un plan à moyen et long terme de départementalisation effective
- 25- 50 ans près son adoption, moderniser le statut des îles Wallis-et-Futuna
- 26- Supprimer dans les DOM tout dispositif s'apparentant à une tutelle a priori dans leurs domaines de compétences des collectivités territoriales et engager une nouvelle phase d'approfondissement des responsabilités locales
- 27- Introduire un enseignement consacré aux Outremer dans les écoles de formation de la fonction publique d'Etat (ENA, IRA, etc.)
- 28- Dans le respect des obligations internationales de la France, aligner les capacités d'action internationale des Outremer dans leur environnement régional sur les possibilités juridiques déjà accordées à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie
- 29- Revoir les dispositions contestées de la loi sur l'indemnisation des victimes des essais nucléaires
- 30- Dans la perspective de la consultation prévue quant à l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la souveraineté, renouer avec une participation active de l'Etat à la pleine mise en œuvre des mesures prévues par l'accord de Nouméa en particulier sur la reconnaissance de l'identité kanak, les transferts des compétences, le rééquilibrage de la formation, des équipements et des services publics au profit des régions et des populations les plus fragiles, notamment des jeunes et une insertion plus forte de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique Sud